ANNEXE 12

ADTPC Chemin Faisant

MDA LE 1901

8 rue Germaine TILLION

14000 CAEN

Tel : 06 70 17 39 43

https://www.rando-adtpc.com

fr.ffrandonnee@wtwco.com**Assurance R.C.P.**
GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE
Courtage et Partenariats
60, Boulevard Duhamel du Monceau
45 160 OLIVET
Tél. : 09 72 72 01 19

Contrat n° : 41789295M /0006

Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 70 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1

CDRP 14
CDOS
5 rue Guyon de Guercheville
HEROUVILLE SAINT CLAIR
14200

Tel : 02 79 64 20 57
calvados@ffrandonnee.fr
www.calvados.ffrandonnee

NOTICE D'INFORMATION

CAEN , le 31octobre 2026

Séjour d'une semaine de randonnée (du 12 au 19 juin 2027- 7 nuitées)

SEMUR-EN-AUXOIS

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 20 au minimum30 maximum
Dates : du samedi 12 juin au samedi 19 juin 2027.
Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage.

PROGRAMME

2 groupes :

A: séjour randonnées + patrimoine

B: séjour randonnées à la journée

Jour 1

Arrivée à Semur en Auxois, installation

Jour 2

A: Lac de Pont 13 km, D+ 72m

B: Lac de Pont 22 km, D+ 220m

Jour 3

A et B : Vallon de Fontenay 12 km, D+ 230m

Après midi : visite de l'abbaye

Jour 4

A: Semur en Auxois

Rando du viaduc 6 km

Aprés-midi visite de Semur en Auxois 4 km

B: Autour de Semur en Auxois, 20 km, D+ 252m

Jour 5

A et B : Blessey, la source de la Seine , 11,5 km , D+ 179m

Aprés-midi libre ou :

Sainte Colombe en Auxois, entre 2 châteaux, 12,5 km, D+ 229m

Jour 6

A: Flavigny sur Ozerain, des anis au vignoble 8 km, D+ 280m

Déjeuner au restaurant associatif : la Grange

Aprés-midi : visite de l'abbaye, les anis, Flavigny, retour par Alise.

B: Flavigny-Alise, 21 km, D+ 527m

Jour 7

A: Tour de la Galafre, 12 km, D+ 120m

Aprés-midi : Butte de Thil , château, collégiale

B: Vic- sous-Thil, 20,5 km, D+ 300m

Jour 8

Retour en Normandie

HÉBERGEMENT

Situé entre le Morvan et les vignobles réputés de Bourgogne, Semur en Auxoix, village médiéval, est le point de départ idéal pour la découverte d'abbayes classées, de randonnées.

Nous serons hébergés au VVF Semur en Auxois, hameau d' Allerey 21140 Flée
Le séjour en pension complète, offre toutes les prestations désirer : piscine, sauna,bar etc.. il y a le wifi uniquement dans le salon à l'accueil , qui est ouvert de 8h à 20h
Dans les chambres lit fait à l'arrivée, linge de toilette, prévoir son matériel pour la piscine..

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à 640 € par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète,
200€ à la pré-inscription, et 2 chéques de 220€ pour février et avril.

Ce prix comprend

- La pension du dîner du 1er jour au petit déjeuner du dernier jour.(pique-nique pour le groupe A)
- L'accompagnement des randonnées par des Animateurs diplomés.
- La visite de l'abbaye de Fontenay .
- L'accès aux prestations du VVF.
- L'assurance annulation, accident du prestataire.

Ne sont pas compris

- La fourniture du pique-nique du premier jour.
- Les boissons en dehors des repas.
- Les dépenses personnelles.
- Le voyage, jusqu'en Bourgogne et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
- **D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».**
-

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 05 novembre 2026. **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 200 € (chèque à l'ordre de l'Association)**.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 15 novembre 2026. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.
S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES

Lors de l'inscription définitive, pas besoin de l'assurance de la FFRandonnée, car assurance comprise dans le tarif du prestataire.

PAIEMENTS

Acompte de 200€ à la préinscription. Date limite 15/11/2026
Solde du séjour payable en 2 chèques prélevés en février et avril.
Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions UEIT seront systématiquement dues.
Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Chaque équipage constitué gérera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place). Une réunion aura lieu au printemps, afin de gérer les détails techniques .

FRAIS DE RÉSOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :
-Retenue du montant des contributions UEIT et des primes d'assurance souscrites, ainsi que 30€ de frais de dossier.
-Toute annulation suivra les conditions de l'assurance souscrite auprès du prestataire.

DIVERS

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.
Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.
Une réunion d'information et de préparation sera programmée fin mars.

CESSION DU SÉJOUR

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.
Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions UEIT ainsi que les primes d'assurances souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions UEIT et de primes d'assurances .

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association
https://www.rando-adtpc.com